

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

Le dix neuf Décembre deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, M. Guillaume **GENDRAUX** Adjoint, Mme Valérie **INGLIN** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU** Adjoint, M. Christian **GRIPPON**, M. Loïc **RANCHERE**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Michel **GORNARD**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Marie-Noëlle **AIMARD**, Mme Marie-Claire **RAGOT** et M. Arthur **JONES**.

ETAIENT ABSENTS: Mme Odile **BOSSERT** et M. Philippe **FAUCON** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX, Mme Marie-Claire RAGOT ainsi que Mme Martine **GENDRAUX** non représentée

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette dernière séance de l'année 2011. Il les remercie vivement pour le travail accompli ensemble pour l'évolution de la collectivité.

Après adoption du compte rendu de la séance du 14 Novembre et acceptation de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour (rénovation de l'Eglise Notre Dame – avenant avec le CDG79 pour assistance informatique), le Conseil Municipal délibère comme suit :

TRANSACTIONS FONCIERES AVEC PLUSIEURS PARTICULIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, en vue de régulariser administrativement des situations foncières devenues notoires, le Conseil Municipal donne son accord pour

- la cession pour l'€uro symbolique, d'une parcelle de 31 m² accueillant actuellement les ruines d'un bâtiment non utilisé, jouxtant l'Eglise de Javarzay à Monsieur et Madame Maurice propriétaires riverains, étant précisé qu'ils envisagent la démolition.

- la cession pour l'€uro symbolique d'une bande de terrain située pour partie sur la commune de Chef Boutonne et pour partie sur la commune de La Bataille qui aura également à se prononcer.

Elle correspond à l'aboutissement d'un ancien chemin qui n'est plus pratiqué. Cette zone sera vendue à Monsieur Moynard intéressé par cette régularisation car cette zone qu'il entretient régulièrement et qui est devenue une zone en herbe, jouxte sa propriété. Les frais d'enquête publique et de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

- la cession d'un chemin rural dit « Chemin de la Vallée de L'houmeau », mitoyen avec la commune de Gournay Loizé qui a déjà donné son accord, au profit de Monsieur Tafforin, intéressé par ce tronçon, non utilisé qui empiète sur sa parcelle. Les frais d'enquête publique et de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

Constatant la dégradation du mur de soutènement de la route, qui se trouve dans le virage du Chemin du Parc, entre la chaufferie et la propriété Doucet, Monsieur le Maire a profité de cette opportunité pour solliciter Monsieur et Madame Doucet pour que ce mur puisse être refait en prenant environ 1m sur leur terrain afin d'améliorer la giration des camions de livraison des combustibles bois.

Après en avoir délibéré, informé de l'accord de principe de Monsieur et Madame Doucet, le Conseil Municipal accepte d'acquérir cette emprise foncière moyennant l'€uro symbolique, la prise en charge par la commune des frais de bornage et d'acte et la construction d'un mur en béton crépi ton sable avec la mise en place d'un grillage d'environ 1m20.

Monsieur le Maire présente ensuite la demande d'achat formulée par Monsieur et Madame Bernard Gendraux, du chemin communal qui longe leur propriété au Pouillet et aboutit actuellement dans la Boutonne. Il s'agit d'un ancien gué qui permettait d'accéder dans les parcelles voisines qui sont enclavées. Des autorisations verbales avaient conduit les fermiers ou propriétaires à emprunter d'autres passages et petit à petit ce bout de chemin n'est plus utilisé. Ce sujet avait été évoqué lors de la séance du 05 octobre 2009, sans pour autant qu'une réponse précise ait été donnée.

La demande de Monsieur et Madame Gendraux pouvait alors sembler légitime mais un problème d'écoulement des eaux pluviales provenant du Chemin de l'Hermitage récemment évoqué par Monsieur Gendraux, a démontré l'importance et la nécessité pour la commune de le garder, d'autant plus qu'elle est maintenant propriétaire de deux terrains de l'autre côté de la Boutonne qui pourraient servir d'exutoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, regrette de ne pas pouvoir donner suite à la demande de Monsieur et Madame Gendraux mais considère la nécessité de le garder pour organiser l'écoulement des eaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sollicite le concours de la DDT dans le cadre de l'ATESAT (assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes) pour mener à bien ces dossiers. Monsieur le Maire précise que d'autres dossiers pour lesquelles il n'a pas eu le temps de rencontrer les demandeurs, seront soumis au Conseil Municipal prochainement et groupés avec ceux-ci pour qu'une même enquête publique globalise l'ensemble.

CONVENTION POUR FOURRIERE CANINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande d'un certain nombre d'élus, une réflexion a été menée au sein de la communauté de communes pour apporter des solutions aux communes de l'ensemble du territoire, en matière de chiens errants.

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord avait été signé avec les communes du canton de Chef Boutonne en 2009, pour la gestion d'un chenil « cantonal » pour pallier à l'urgence. Il accueille de 12 à 15 chiens par an. Néanmoins, la gestion en est parfois difficile car la commune ne dispose pas de personnel spécialisé notamment pour la capture de chiens de catégorie 1 ou 2.

Monsieur André GOURAUD domicilié à Mairé l'Evescault souhaite créer une activité de capture et fourrière de chiens errants et dangereux et ce pour toutes catégories de chiens confondues. C'est pourquoi, Monsieur GOURAUD propose aux communes ce service d'accueil et de garde conformément aux dispositions des articles L 211-24 et L 211-26 du Code Rural pour les chiens trouvés errants ou en état de divagation.

Pour mener ce projet à terme et développer cette activité, M. GOURAUD recense les besoins et sollicite l'adhésion des communes avant de concrétiser son projet.

Après examen du projet de convention proposé par M. GOURAUD, le Conseil Municipal, 15 voix pour et 1 abstention, accepte le principe d'adhésion de la commune moyennant le paiement de 0.56 € / hab soit environ 1300 € par an sous réserve que soit précisé si cette adhésion est forfaitaire ou si elle est indexée.

Si ce projet voit le jour, le chenil « cantonal » deviendrait caduque et serait détruit.

MOTION SUITE A L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'AGENCE CAISSE D'EPARGNE DE CHEF-BOUTONNE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte cette motion qui sera également proposé aux élus du canton. Il a été indiqué qu'à ce jour, la décision ne semble pas être confirmée.

« Pour faire suite à l'entretien du 7 décembre 2011 entre Monsieur PETIT Jean-Luc, Directeur du groupe POITOU, avec Monsieur MICHELET Fabrice, le Maire de Chef-Boutonne, au cours duquel le projet de fermeture de l'agence de la Caisse d'Epargne de Chef-Boutonne a été avancé, le Conseil Municipal de Chef-Boutonne, unanime désapprouve ce projet

Cette agence serait la seule dans les Deux-Sèvres à être concernée par une fermeture et ne serait donc être une économie importante pour le groupe POITOU.

Les 600 clients de l'agence devront donc effectuer une quinzaine de kilomètres, voire davantage pour certaines communes du canton, pour atteindre l'agence la plus proche, pour un simple rendez-vous, ou un simple retrait supprimant ainsi la proximité du réseau.

La Caisse d'Epargne est un acteur économique local essentiel qui doit préserver son rôle avec un maillage en profondeur dans le territoire. La présence de la Caisse d'Epargne dans tous les cantons doit être maintenue. »

A la demande de Monsieur Arthur Jones, il est ajouté que L'attractivité du territoire passe par une diversité de l'offre bancaire

AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE INDEMNISATION DES COMMERCES DE JAVARZAY

Monsieur le Maire rappelle que la Boulangerie « Délices de Javarzay » s'est manifestée pour solliciter une indemnisation pour compenser un manque à gagner lié aux travaux d'aménagement de l'avenue centrale.

Après en avoir discuté en réunion de commission « Finances », il est proposé, par souci d'équité, de contacter les 3 autres commerces ou activités de Javarzay - le Cabinet Vétérinaire, la Boulangerie Vacher et Mimi-fleurs / Pompes funèbres - pour leur demander si l'impact des travaux, les incitent à faire la même démarche afin que le Conseil Municipal délibère simultanément pour l'ensemble des dossiers.

Un courrier leur sera transmis en leur demandant le cas échéant, les documents comptables nécessaires à la détermination du montant de l'indemnisation que la collectivité pourrait verser.

Le principe retenu par l'assemblée pour calculer l'indemnité est de prendre en considération la marge brute pour chaque activité sur le chiffre d'affaires non réalisé. C'est donc celui -ci qu'il conviendra d'appréhender de la manière la plus proche de la réalité.

La commission « Finances » examinera les demandes pour que le Conseil Municipal délibère lors de la séance de Janvier 2012.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que la commission a examiné cinq demandes de subvention parmi lesquelles 3 ne répondaient pas aux critères du règlement d'attribution établi.

Ainsi elle présente les 2 dossiers que la commission soumet à la décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue l'unanimité,

- **une aide de 3 000 € à l'association ESPERANCE** pour aider à la formation des encadrants de l'école de foot, à la consolidation du poste de Damien Thiburce en partenariat avec Anim A la Clé et pour l'achat de matériel.

- **une aide de 500 € à l'association SURFIN BOUTONNE** pour aider à l'organisation des concerts d'hiver qui se déroulent à la Ferme du Château de Javarzay.

Monsieur le Maire présente la synthèse des subventions allouées en 2011, représentant un montant global de 22 640,00 € soit environ 94 % du crédit ouvert et inscrit au budget 2011

CHATEAU DE JAVARZAY TARIFS DES VISITES A COMPTER DU 01 JANVIER 2012

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'à l'occasion d'une récente réunion avec l'association CAIL et l'Association des Amis du Château de Javarzay avec quelques élus et la participation de Monsieur Christian BEAUDOIN agent communal, il a été dressé un bilan des diverses activités et réalisations au cours de l'année 2011 et discuté du programme 2012 avec pour objectif commun de valoriser et promouvoir le château de Javarzay et ses abords. Au cours de cette réunion très constructive, l'actualisation du tarif des visites a été envisagée.

Présentation faite de la proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir précisé les catégories de visiteurs, fixent les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2012 comme suit

Application du tarif plein pour les adultes

Application du tarif réduit pour les adolescents de 10 ans jusqu'à 17 ans révolus, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les cartes « groupes de plus de 10 personnes »

Application de la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

Application du tarif famille pour deux adultes avec adolescents jusqu'à 17 ans révolus.

		Tarifs à compter du	
		Rappel 2011	1 ^{er} janvier 2012
<u>Tarif plein</u>	Musée "au fil du temps"	3,80 €	4,00 €
	visite extérieure 'au fil du patrimoine"	3,80 €	4,00 €
	les 2 visites	6,00 €	6,00 €
<u>Tarif réduit</u>	Musée "au fil du temps"	1,70 €	2,00 €
	visite extérieure 'au fil du patrimoine"	1,70 €	2,00 €
	les 2 visites	3,00 €	3,00 €
<u>Tarif famille</u>	Musée "au fil du temps"		10,00 €
	visite extérieure 'au fil du patrimoine"		10,00 €
	les 2 visites		15,00 €

Par ailleurs, pour répondre à une demande qui se multiplie, les salles du château pourront être mises à disposition pour les photos de mariage moyennant paiement d'une somme de 25 € fixée (par 15 voix pour), en dédommagement du temps passé par l'agent communal, en dehors de ses heures ordinaires de travail.

REGLEMENT ET CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

Monsieur le Maire soumet la proposition de la commission élargie de la « Bibliothèque » pour l'actualisation du règlement et de la charte d'utilisation d'Internet à la médiathèque. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. Ces documents seront disponibles à la médiathèque et sur le site internet.

REGLEMENT DU MARCHE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

A l'initiative des placiers qui rencontrent parfois des difficultés liées à l'absence de règlement du marché, Monsieur David Goguet régisseur titulaire a élaboré une proposition de règlement qui pour la majeure partie correspond à des généralités que l'on retrouve dans ce type de document. Chaque élu est invité à réagir quant à ce règlement transmis avec la convocation.

La priorité était, entre autres, de matérialiser une zone prioritaire pour les commerçants qui viennent régulièrement et d'essayer de regrouper les stands pour éviter les trous liés à des absences non annoncées. Tous les commerçants sont conscients de cette nécessité pour dynamiser le marché.

Le traditionnel pot de l'amitié qui leur est offert en début d'année permettra de leur remettre ce règlement et de discuter des modalités pratiques de sa mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce règlement applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. (Il sera consultable en mairie et sur le site internet)

REGLEMENT DES CIMETIERES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

Madame Marie Fouchier secrétaire administrative, affectée à la gestion des cimetières, a été invitée à s'inspirer de règlements en vigueur pour faire une proposition adaptée à la commune. Chaque élu est invité à réagir quant à ce règlement transmis avec la convocation.

Après avoir précisé quelques points et à l'exception de l'article autorisant la circulation des véhicules dans les cimetières à l'occasion des Rameaux et de la Toussaint (pour laquelle 2 élus se sont abstenus), le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce règlement applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. (Il sera consultable en mairie et sur le site internet)

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à plein temps, pour permettre l'avancement de grade de l'un des agents du service espaces verts.

NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL A LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le bilan de la fréquentation journalière de l'accueil de la mairie comptabilisé sur 4 mois. Après avoir été informé que 85% de la fréquentation se situe sur les créneaux 9h-12h et 14h-17h et que les agents administratifs ont été concertés et favorables à cette modification qui ramène la fermeture du secrétariat de 18 heures à 17 heures, le Conseil Municipal considérant que cela n'affectera en rien le service offert à la population, accepte à l'unanimité, de fixer les horaires d'ouverture de la mairie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012.

Au 01.01.2012	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
Matin	8h30	12h30			8h30	12h30			8h30	12h30
Après-midi	13h30	17 h	13h30	17 h	13h30	17 h	13h30	17 h	13h30	17 h

REMPACEMENT DE VEHICULES

Monsieur le Maire dresse la liste des véhicules en service actuellement. Les renouvellements effectués ces dernières années ont contribué au rajeunissement du parc. Il indique après concertation auprès de Monsieur Albert Noël agent affecté à la mécanique et de Monsieur Marc Chassin, responsable des services techniques qu'il convient néanmoins d'envisager le remplacement du Peugeot J5 par un fourgon similaire d'occasion et de la Peugeot 205, l'un et l'autre ayant environ 20 ans.

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes du Cœur du Poitou s'investit actuellement dans le cadre d'un appel à projet avec la Région qui subventionne l'équipement en véhicules électriques. 2 hypothèses sont donc évoquées, soit l'achat d'un véhicule traditionnel évalué entre 6 000 et 8 000 € soit l'achat d'un véhicule électrique évalué entre 12 000 et 14 000 € mais qui bien sûr répond à la volonté de se positionner par rapport à ces énergies nouvelles. Monsieur le Maire est favorable à ce que la commune s'engage dans cette voie car il juge que les collectivités doivent montrer l'exemple.

Après en avoir longuement délibéré, les avis étant très mitigés quant aux possibilités du véhicule et l'utilisation qui en sera faite d'une part, quant à l'aspect pratique de ce véhicule et sa pérennité, le Conseil Municipal par 10 voix pour (5 contre et 1 abstention) décide de consulter pour un véhicule traditionnel dont le cahier des charges sera établi avec le service technique. Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation pour permettre à la commission « Finances » d'examiner les propositions et au Conseil Municipal de faire cet achat dans les meilleurs délais.

DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'EXERCICE 2011

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les virements de crédits nécessaires en fin d'exercice 2011.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer quant à l'attribution et la répartition de l'indemnité de conseil du Trésorier 2011. Le poste a en effet, été occupé par

- Monsieur Hélias du 01.01.2011 au 30.04.2011 date de son départ après 9 ans passés à Chef Boutonne et Sauzé-Vaussais
- Madame Bernadette GOUGNARD qui a assuré la gestion intérimaire du 01.05.2011 au 30.06.2011 avant l'arrivée de
- Madame Isabelle JAQUET nouvelle chef de poste depuis le 01.07.2011.

Quelques élus réagissent quant à la fermeture de la trésorerie de Chef Boutonne à la fin de l'année 2011 et proposent un vote de réaction.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour (1 contre et 4 abstentions) acceptent de verser l'intégralité de l'indemnité au prorata du temps d'affectation de chacun.

RENOVATION DE L'EGLISE NOTRE DAME MISE HORS D'EAU DE L'EDIFICE DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal informé du résultat de la consultation de la population réalisée pour la rénovation ou pas de l'Eglise Notre dame, a décidé lors de la séance du 24 Octobre dernier,

- d'engager la 1^{ère} tranche (charpente, couverture, plafonds) de la rénovation de l'Eglise Notre Dame pour mettre le bâtiment hors d'eau (montant évalué à environ 400 000 €),
- de lancer la consultation pour le choix d'un architecte,
- et a autorisé Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention et le dossier de souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine

Cette délibération stipulait un montant d'opération de 334 448 € HT soit 400 000 € TTC. Or, le plafond subventionnable étant plus élevé que prévu, le nouveau plan de financement peut être présenté comme suit. Il permettrait ainsi de pouvoir bénéficier d'une subvention sur des travaux non prévus, mais indispensables à réaliser en même temps.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et honoraires	428 478.77 €	DETR	85 695.75 €
TVA	83 981.84 €	FCTVA	79 344.07 €
		Fondation patrimoine	10 000 €
		Solde commune	337 420.79 €
TOTAL	512 460.61 €	TOTAL	512460.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- entérine sa volonté de réaliser cette 1^{ère} tranche de travaux dont le coût global actualisé est évalué à 428 479 € HT soit 512 460 € TTC.
- accepte le plan de financement ci-dessus établi
- mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier au titre de la DETR 2012 et le dossier de souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine.

ASSISTANCE INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT 79

Un avenant au contrat de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique signé avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saint Maixent est nécessaire pour tenir compte de l'évolution du site de la commune, le logiciel « gestion des cimetières » et le logiciel « recensement militaire » ayant été rajoutés. Il est précisé que les tarifs 2011 des prestations assurées par le service informatique du CDG 79 sont maintenus pour 2012. Le montant de la redevance annuelle correspondant à notre configuration est de 1 197.80 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant qui prendra effet au 01.01.2012.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité » annonce que l'une des pensionnaires de l'EHPAD sera honorée mercredi pour ses 100 ans et se réjouit de la réussite du repas de fin d'année organisé avec les familles des pensionnaires jeudi dernier.

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication » indique que le journal « Couleur Boutonne » est en cours d'impression pour une distribution au début du mois de janvier 2012.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que la commission se réunira en début d'année pour l'organisation des animations 2012.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie » fait état des travaux en cours.

Il annonce et regrette que l'entreprise Guillon missionnée pour les travaux de construction de trottoirs de la rue du Chemin Vert ait indiqué le report des travaux au début de l'année 2012.

Il annonce que le programme habitat « PIG Habiter Mieux en Cœur du Poitou » signé le 14 décembre 2011, en préfecture, va commencer au début de l'année 2012 sur les 27 communes du Cœur du Poitou. La 1^{ère} réunion de travail est programmée le 10 Janvier 2012. Les travaux ont pour but la précarité énergétique, la grande insalubrité et l'adaptation au vieillissement. L'animation du programme sera faite par le PACT, encadrée par la CdC.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 20 :

- Remerciements aux agents pour leur efficacité dans la gestion des diverses conséquences des fortes pluies de vendredi dernier.
- Des désagréments sur l'avenue ont dû être corrigés par l'entreprise CTPA, la semaine dernière. Monsieur le Maire informe les élus que face aux problèmes récurrents d'inondation de caves suite aux travaux, il est contraint de mettre en cause la maîtrise d'œuvre pour trouver une solution dans les meilleurs délais.
- L'APS de la construction de la Gendarmerie sera présentée à la mi-janvier au SIGGEC.

- Une nouvelle réunion est organisée par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, le 21.12.2011, pour l'évolution du dossier de la Maison de Santé.
- Monsieur le Maire indique que la carte présentée par Madame la Préfète dans le cadre de la réforme territoriale a été adoptée par la CDCI. Des études complémentaires sont menées sur le Pays Mellois où la définition du territoire semble poser moins de problème que celle des compétences.
- La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 13 janvier 2012 à 18 heures 30 au Centre Culturel.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 23 Janvier 2012.
- Il est répondu à Madame Sylvie Couteau que la rumeur qui indiquait le non fonctionnement du bassin de rétention du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins n'était pas fondée. Les écoulements se sont déroulés comme prévu. Le bassin n'a pas débordé.
- Monsieur Christian Gripon évoque la dimension du sapin installé sur la Place Cail. Madame Couteau répond que le choix a été fait par la commission d'en mettre un plus petit et mieux garni. Mais tout le monde reconnaît qu'il convient d'envisager un sapin un peu plus grand l'année prochaine.
- Madame Marie-Noëlle Aimard évoque les réactions parfois impulsives face au plan de circulation à Javarzay. Monsieur le Maire répond que des modifications pourront être apportées au vu du bilan qui sera fait.

Monsieur le Maire invite les élus et le public à partager le verre de l'amitié.

Ainsi délibéré, le 19 Décembre 2011

Le Maire
Fabrice MICHELET